

## COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance du 11 septembre 2020*

<i>Nombre de délégués</i>		Le vendredi 11 septembre à 11h00, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 25 août 2020.
<i>En exercice</i>	32	
<i>Présents</i>	31	
<i>Votants</i>	31	

### Étaient présents (votants) :

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Sylvain ANDRE (Alès Agglomération), M. Thierry JACOT (Alès Agglomération), M. Frédéric GRAS (Alès Agglomération), M. Jean-Charles BENEZET (Alès Agglomération), M. Jean-Michel PERRET (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Rémy BOUET (Alès Agglomération), M. Jean-Jacques VIDAL (Alès Agglomération), M. Sébastien MAGNY (Alès Agglomération), M. Jack VERRIEZ (Alès Agglomération), M. Jérôme VIC (Alès Agglomération), M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole), M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole), M. Daniel VOLEON (Nîmes Métropole), M. Joseph ARTAL (Nîmes Métropole), M. Dominique SERRE (CC du Pays d'Uzès), M. Dominique VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Olivier SAUZET (CC du Pont du Gard), M. Eric TREMOULET (CC du Pont du Gard), M. Joachim VALLESPI (CC du Pont du Gard), M. Nicolas CARTAILLER (CC du Pont du Gard), M. Fabien CRUVEILLER (CC Piémont Cévenol), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pierre PRADILLE (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Grégory PHILIP (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère), Alex DUMAS (CC du Pays de Sommières), Mme Murielle GARCIA-FAVAND (SICE du Briançon).

### Présents sans voix délibérative

### Autres personnes présentes

M. GEORGES, Mme FATA LIVIA, Mme MOULIN, Mme LECROART, M. RETAILLEAU (EPTB Gardons), M. VIGUIE (Alès Agglomération).

S'agissant de la réunion d'installation du nouveau Comité Syndical, le quorum étant réuni, le Président sortant, M. Max ROUSTAN a ouvert la séance à 11h00 et a déclaré les nouveaux membres, installés dans leurs fonctions.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Mme Méryl DEBIERRE benjamine de l'assemblée (art. L. 2121-15 du CGCT).

Aucun pouvoir n'est présenté.

M. ARTAL doyen d'âge parmi les délégués a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 31 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Président propose de procéder à l'élection du Président de l'EPTB Gardons.

**Les élus présents demandent à procéder à l'élection à main levée.**

Le Président de séance, M. ARTAL met au vote la proposition de « vote à main levée ».

**A l'unanimité**, le Comité Syndical approuve le « vote à main levée ».

Après un appel de candidature,

M. GRAS, délégué Alès Agglomération, propose la candidature de M. ROUSTAN.

**M. Max ROUSTAN est candidat à la présidence de l'EPTB Gardons.**

Aucun autre candidat ne se présente.

Il est alors procédé au déroulement du vote : le Président de séance, M. ARTAL, met au vote la candidature de M. Max ROUSTAN au poste de Président de l'EPTB Gardons.

M. Max ROUSTAN est élu à l'unanimité des membres présents, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Max ROUSTAN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

1 annexe

Le Président rappelle que l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. »

L'ordre de l'élection déterminera l'ordre des Vice-Présidents du syndicat mixte.

L'EPTB Gardons compte 32 délégués, le nombre de Vice-Présidents sera donc de 7 au maximum.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur un nombre de 7 Vice-Présidents.

Considérant la proposition du Président,

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

**Après en avoir délibéré,**

**L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ DECIDE de fixer à 7 le nombre de Vice-Présidents de l'EPTB Gardons.

Suite à l'élection de M. Max ROUSTAN à la Présidence de l'EPTB Gardons, la séance se poursuit sous sa présidence pour l'élection des Vice-présidents.

La délibération n° 2020/27 a permis de définir le nombre de Vice-Présidents qui est donc de 7.

Conformément à l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'EPTB Gardons, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents de l'EPTB Gardons sur la base du vote qui a acté le nombre de 7 Vice-Présidents.

Le Président présente au Comité Syndical les candidatures suivantes :

Mme Méryl DEBIERRE
M. François ABBOU
M. Jean Claude MAZAUDIER
M. Nicolas CARTAILLER
M. Dominique VINCENT
M. Pascal MARCHELIDON
M. David FURESTIER.

**A l'unanimité les délégués décident de voter à main levée pour la liste proposée.**

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

**L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ A DESIGNÉ, par vote à main levée, les 7 Vice-Présidents de l'EPTB Gardons à savoir :

<b>NOM</b>	<b>Collectivités d'origine de la vice-Présidente ou du vice-président</b>	<b>Ordre</b>
<b>Méryl DEBIERRE</b>	Alès agglomération	1
<b>François ABBOU</b>	Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	2
<b>Jean Claude MAZAUDIER</b>	Nîmes métropole	3
<b>Nicolas CARTAILLER</b>	Communauté de communes Pont du Gard	4
<b>Dominique VINCENT</b>	Communauté de communes du Pays d'Uzès	5
<b>Pascal MARCHELIDON</b>	Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère	6
<b>David FURESTIER</b>	Communauté de communes Piémont cévenol	7

➔ DIT que l'ordre de l'élection définit l'ordre du tableau des Vice-Présidents comme ci-avant indiqué.

#### Point 4 – NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Délibération n° 2020/29

Le Président rappelle que selon l'article 11 des statuts de l'EPTB Gardons, le Bureau du syndicat mixte est composé du Président, des Vice-Présidents et, le cas échéant, d'autres membres désignés par le comité syndical. La composition du Bureau est fixée par délibération du comité syndical à l'issue de son installation.

Le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 7 par la délibération° 2020/27.

Il est donc proposé au Comité Syndical de statuer sur le nombre de membres du bureau autres que les Vice-Présidents.

Le Président propose de fixer à 2 le nombre de membres autres que les Vice-Présidents.

Considérant la proposition du Président,

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

**Après en avoir délibéré,**

**L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ DECIDE de fixer à 2 le nombre de membres du Bureau de l'EPTB Gardons.

#### Point 5 – PROCES-VERBAL DE ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Délibération n° 2020/30

Le Président rappelle que selon l'article 11 des statuts de l'EPTB Gardons, le bureau du syndicat mixte est composé du Président, des Vice-Présidents et, le cas échéant, d'autres membres désignés par le comité syndical.

La composition du Bureau est fixée par délibération du comité syndical à l'issue de son installation.

Les délibérations 2020/27 et 2020/30 ont fixé respectivement le nombre de Vice-Présidents à 7 et le nombre de membres autres que les Vice-Présidents à 2.

En tant que syndicat mixte fermé, les délégués siégeant au bureau sont désignés par l'élection.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Frédéric GRAS	Délégué d'Alès agglomération
Jacques PEPIN	Délégué d'Alès agglomération

Vu les statuts de l'EPTB Gardons,

**L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ A DESIGNÉ, par vote à main levée, les 2 membres du bureau autres que les Vice-Présidents :

Frédéric GRAS	Délégué d'Alès agglomération
Jacques PEPIN	Délégué d'Alès agglomération

Ainsi, à l'issue de ce dernier vote, le Bureau de l'EPTB Gardons se présente ainsi :

<b>NOM</b>	<b>Mandat au bureau</b>
Méryl DEBIERRE	1 <sup>er</sup> Vice-Président
François ABBOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Jean Claude MAZAUDIER	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Nicolas CARTAILLER	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Dominique VINCENT	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
Pascal MARCHELIDON	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
David FURESTIER	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
Frédéric GRAS	Membre du Bureau
Jacques PEPIN	Membre du Bureau

#### Point 6 – ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Délibération n° 2020/31

Le Président rappelle que Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Gardons est actuellement la suivante :

<b>M. ROUSTAN (Président)</b>	
<b>5 Titulaires</b>	<b>5 Suppléants</b>

Le Président fait appel aux candidatures des délégués, et une seule liste est présentée :

- CANDIDATS TITULAIRES
  - o Méryl DEBIERRE,
  - o François ABBOU,
  - o Jean Claude MAZAUDIER,
  - o Thierry JACOT,
  - o David FURESTIER
- CANDIDATS SUPPLEANTS
  - o David GUIRAUD,
  - o Pascal MARCHELIDON,
  - o Joachim VALLESPI,
  - o Patrick DE GONZAGA,
  - o Dominique VINCENT.

**Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :** compte-tenu de la présence d'une seule liste, et à l'unanimité des présents, les élus décident que le vote se déroulera à MAIN LEVEE.

Le Président met au vote la liste de candidats pour la Commission d'Appel D'offres :

- à l'UNANIMITE, Méryl DEBIERRE, François ABBOU, Jean Claude MAZAUDIER, Thierry JACOT, David FURESTIER sont élus membres TITULAIRES de la Commission d'Appel d'Offres ;
- à l'UNANIMITE, David GUIRAUD, Pascal MARCHELIDON, Joachim VALLESPI, Patrick DE GONZAGA, Dominique VINCENT sont élus membres SUPPLEANTS de la Commission d'Appel d'Offres ;

➔ Le Comité Syndical déclare élue la commission d'appel d'offres qui se compose ainsi :

<b>M. ROUSTAN (Président)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Méryl DEBIERRE	David GUIRAUD
François ABBOU	Pascal MARCHELIDON
Jean Claude MAZAUDIER	Joachim VALLESPI
Thierry JACOT	Patrick DE GONZAGA
David FURESTIER	Dominique VINCENT

➔ Le Comité Syndical dit que la Commission d'Appel d'Offres ci avant-élue revêt un caractère permanent et est élue pour la durée du mandat en cours.

## Point 7 – ELECTION DES MEMBRES DE LA CDM

Délibération n° 2020/32

Le Président rappelle que, par délibération n°2017/25, l'EPTB Gardons a mis en place son règlement intérieur des achats hors procédures formalisées et une « commission des marchés » composée d'élus désignés par le Comité Syndical.

Cette commission intervient pour tous les contrats et marchés dont les montants sont en dessous des seuils définis ci-dessous :

De 150 000 € HT à 214 000 € HT en FOURNITURES ET SERVICES De 150 000 € HT à 5 350 000 € HT en marchés de TRAVAUX	<b>publicité obligatoire et réglementée avec publication légale au BOAMP et/ou dans un journal habilité (JAL)</b>	Avis de la CDM et attribution par le Président
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parution site <a href="http://www.e-marchespublics.com/">http://www.e-marchespublics.com/</a></li> <li>- Parution payante sur BOAMP</li> <li>- Si besoin parution sur un support spécifique</li> <li>- Affichage au siège du syndicat</li> </ul>	

L'article 1 du règlement interne de la commission des Marchés ou « CDM » prévoit que :

« Le Président de l'EPTB Gardons est de droit Président de la Commission des Marchés.

5 élus seront désignés par le Comité Syndical, pour la durée du mandat en cours. Les élus membres de la CDM seront obligatoirement des délégués TITULAIRES du Comité Syndical. La désignation en Comité Syndical se fera par vote à main levée. La CDM sera constituée de 5 membres, plus le Président. Les membres de la CDM seront tous des membres titulaires, il n'y aura pas de suppléants.

Il sera procédé à une nouvelle désignation de membres à partir de 2 sièges vacants au sein de la CDM. »

Aussi, il convient de désigner les membres de la Commission des Marchés « CDM ».

Le Président fait appel aux candidatures des délégués :

- CANDIDATS TITULAIRES
  - o Méryl DEBIERRE,
  - o François ABBOU,
  - o Jean Claude MAZAUDIER,
  - o Thierry JACOT,
  - o David FURESTIER

Le Président met au vote la liste de candidats pour la Commission des Marchés ;

Le vote se déroule à MAIN LEVEE :

- ➔ à l'UNANIMITE, Méryl DEBIERRE, François ABBOU, Jean Claude MAZAUDIER, Thierry JACOT, David FURESTIER, à l'UNANIMITE, sont élus membres TITULAIRES de la Commission des Marchés.
- ➔ Le Comité Syndical déclare élue la Commission des Marchés qui se compose ainsi :

<b>Le Président, Max ROUSTAN</b>
<b>Et 5 membres TITULAIRES :</b>
Méryl DEBIERRE
François ABBOU
Jean Claude MAZAUDIER
Thierry JACOT
David FURESTIER

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 12h15

La secrétaire de séance



Méryl DEBIERRE



Le Président



Max ROUSTAN

LISTE DES ANNEXES :

- 1 annexe délibération 2020/26 – la liste de délégués

## Tableau des délégués du Comité Syndical de l'EPTB Gardons 11 Septembre 2020

Les délégués sont listés dans l'ordre des délibérations de chaque EPCI adhérent

	les délégué(e)s			mandat	collectivité
1	M.	ROUSTAN	Max	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
2	M.	PEPIN	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
3	M.	ANDRE	Sylvain	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
4	M.	ROUILLON	Jean-Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
5	M.	JACOT	Thierry	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
6	M.	GRAS	Frédéric	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
7	M.	BENEZET	Jean-Charles	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
8	M.	CHAPELLIER	Laurent	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
9	Mme	BLANC	Geneviève	LA DELEGUEE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
10	M.	GUIRAUD	David	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
11	M.	PERRET	Jean-Michel	LE DELEGUE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
12	Mme	DEBIERRE	Méryl	LA DELEGUEE TITULAIRE	ALES AGGLOMERATION
13	M.	BUREL	Jean-Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
14	M.	PEREZ	Joseph	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
15	M.	RUAS	Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
16	M.	BOUET	Rémy	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
17	M.	VIDAL	Jean-Jacques	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
18	M.	AVOUAC	Olivier	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
19	M.	RIBOT	Philippe	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
20	M.	MAGNY	Sébastien	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
21	Mme	VIGNE	Marielle	LA DELEGUE SUPPLEANTE	ALES AGGLOMERATION
22	M.	BOUGAREL	Christophe	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
23	M.	VERRIEZ	Jack	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
24	M.	VIC	Jérôme	LE DELEGUE SUPPLEANT	ALES AGGLOMERATION
25	M.	CLEMENT	Bernard	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
26	M.	DE GONZAGA	Patrick	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
27	M.	MAZAUDIER	Jean-Claude	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
28	M.	VOLEON	Daniel	LE DELEGUE TITULAIRE	NIMES METROPOLE
29	M.	LUCCHINI	Pierre	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
30	M.	ARTAL	Joseph	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
31	M.	BERTIER	Jean-François	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
32	Mme	POIGNET-SENGER	Véronique	LE DELEGUE SUPPLEANT	NIMES METROPOLE
33	M.	SERRE	Dominique	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
34	M.	VINCENT	Dominique	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
35	M.	SALLE LAGARDE	Frédéric	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
36	M.	BARBERI	Bernard	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS D'UZES
37	M.	MAZIER	Francis	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES

38	M.	GAYTE	Xavier	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
39	M.	LAFONT	Michel	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
40	M.	AMALRIC	Joël	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS D'UZES
41	M.	SAUZET	Olivier	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
42	M.	TREMOULET	Eric	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
43	M.	VALLESPI	joachim	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
44	M.	CARTAILLER	Nicolas	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PONT DU GARD
45	M.	DONNET	Louis	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
46	M.	BOUDINAUD	Thierry	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
47	M.	NOEL	Numa	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
48	M.	ROCHETTE	Jean Jacques	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PONT DU GARD
49	M.	DAUTHEVILLE	Jacques	LE DELEGUE TITULAIRE	CC PIEMONT CEVENOL
50	M.	FURESTIER	David	LE DELEGUE TITULAIRE	CC PIEMONT CEVENOL
51	M.	FELIX	Freddy	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC PIEMONT CEVENOL
52	M.	CRUVEILLER	Fabien	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC PIEMONT CEVENOL
53	M.	ABBOU	François	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
54	M.	PRADILLE	Pierre	LE DELEGUE TITULAIRE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
55	Mme	ROLAND	Dominique	LA DELEGUEE SUPPLEANTE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
56	Mme	ZANCHI	Jocelyne	LA DELEGUEE SUPPLEANTE	CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES TERRE SOLIDAIRE
57	M.	PHILIP	Grégory	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
58	M.	MARCHELIDON	Pascal	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
59	M.	FLAYOL	Philippe	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
60	M.	ANDRE	Jean-Max	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE
61	M.	DUMAS	Alex	LE DELEGUE TITULAIRE	CC DU PAYS DE SOMMIERES
62	M.	COUDERC	IVAN	LE DELEGUE SUPPLEANT	CC DU PAYS DE SOMMIERES
63	Mme	GARCIA-FAVAND	Murielle	LA DELEGUEE TITULAIRE	SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON
64	M.	TREMOULET	Eric	LE DELEGUE SUPPLEANT	SI DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON